

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CERGY-PONTOISE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Gilles HERMITTE

L'année 2018 a été marquée par une augmentation importante de l'activité du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dont le ressort couvre les départements des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

Les entrées sont passées de 11 552 dossiers en 2017 à 12 808 dossiers en 2018, soit une hausse de 11 %. La tendance est continue depuis 2015, mais elle s'est accélérée.

Face à cette situation, la juridiction a su s'adapter pour accroître également le nombre d'affaires jugées, porté de 11 434 à 12 360 en 2018 (+ 8 %).

Mais, malgré les efforts considérables accomplis, le taux de couverture des entrées par les sorties est resté négatif, s'établissant à 97 %. Il en résulte mécaniquement une augmentation du stock qui atteint 9 904 dossiers. Cependant, celui-ci demeure contenu et la part des affaires de plus de 2 ans reste stable, légèrement au-dessus de 9 %.

Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock, au regard du niveau d'activité constaté, a été ramené à 9 mois et 18 jours. L'importance de l'effort réalisé pour maintenir une situation satisfaisante doit être soulignée, alors que l'effectif réel de magistrats sur l'année, légèrement inférieur à 40 (pour un effectif théorique de 44), n'a jamais été aussi bas au cours de la dernière décennie. Cela témoigne parfaitement de l'implication de chaque membre de la juridiction afin d'offrir aux justiciables une justice de qualité.

12 808
affaires enregistrées,
+ 11 % par rapport
à 2017

12 360
affaires jugées,
+ 8 % par rapport
à 2017

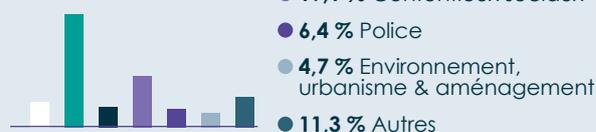
Délai prévisible moyen de jugement

9 mois 18 jours

-38 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018
par type de contentieux

- 9,1 % Contentieux fiscaux
- 42,2 % Étrangers
- 7,2 % Fonctionnaires & agents publics
- 19,1 % Contentieux sociaux
- 6,4 % Police
- 4,7 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 11,3 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes

